

REGLEMENT



3-5 Sept 2021

PINDOS HISTORIC RALLY



REGLEMENT PINDOS HISTORIC RALLY 2021

ARTICLE 1. GÉNÉRALITÉS

Avec l'approbation de l'EOFILPA, SISA (SPORT CAR OWNERS ASSOCIATION) organise le rallye de régularité Pindos Historic Rally, qui se tiendra du 3 au 5 septembre 2021. Le rallye se déroulera conformément au présent règlement et a tout bulletin d'information complémentaire. Jusqu'à 60 voitures fabriquées du 1.1.1946 au 31.12.2001 peuvent participer à l'événement, comme détaillé dans l'article 2.

Le club se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer le nombre de participants et d'accepter ou de refuser des inscriptions sans fournir d'explication.

Le club et le comité d'organisation ne sont pas responsables des accidents qui pourraient survenir pendant l'événement et en déclinent toutes responsabilités.

Chaque participant, lors de la signature de son bulletin de participation, s'engage à respecter sans réserve les termes et conditions du présent règlement. Le comité d'organisation a le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler l'événement ou une partie de celui-ci pour cause de force majeure ou pour des raisons de sécurité.

PROGRAMME: Voir programme en annexe.

ARTICLE 2. VOITURES ELIGIBLES

2.1. Les voitures participantes doivent être fabriquées de 1946 à 2000 conformément à l'article 1, être dans un état correct et , correspondre à l'esprit et l'aspect de la période de fabrication et disposé de tous les documents requis pour leur circulation légale. L'organisateur peut refuser une voiture qui ne correspondrait ni à l'esprit ni à l'aspect de l'époque. Toutes les voitures doivent avoir un extincteur, un triangle, un gilet fluorescent, une trousse de pharmacie et des ceintures de sécurité obligatoires, pour les voitures construites, après le 31/12/1970. Les voitures construites entre le 1/1/1992 et 31/12/2001 (youngtimers), participent hors classement général de la catégorie REGULARITY.

2.2. Pour l'année 2021, deux catégories sont prévues, REGULARITY et SPORT TOURING). La deuxième, inclue moins des km parcourus par jour (75% de REGULARITY), et moins de prises du temps, toutes sur des points marqués sur le RB et avec des temps idéaux connus. Les voitures type youngtimers, qui participent a la catégorie SPORT TOURING seront classées dans le classement général de la catégorie.



2.3 Il n'y aura pas de séparation classements particuliers pour les classes ou les catégories, seulement un classement général de tous les concurrents pour chaque catégorie (REGULARITY et SPORT TOURING). Cependant, pour le calcul des pénalités, un coefficient sera appliqué pour chaque voiture, et sera calculé en fonction de l'âge et de la cylindrée du véhicule. (Voir article 9)

La cylindrée de moteurs équipés du turbo ou compresseur est augmentée d'un facteur 1,4. La cylindrée des voitures à moteur rotatif (Wankel) est multipliée par 2,0.

2.4. L'utilisation de tout appareil de mesure de distance, de temps, etc. est autorisée sans aucune restriction.

2.5. Seuls sont admis les pneumatiques conformes à l'usage routier, portant l'indication "DOT" ou "E" estampillée sur leurs flancs.

ARTICLE 3. MODALITES D'INSCRIPTION

Ceux qui souhaitent participer doivent soumettre leur formulaire d'inscription et payer le droit d'inscription au plus tard le vendredi 2 juillet 2021 à 20h00 par courrier au bureau de SISA: 258, avenue Vouliagmenis et Antiopis 2, Athènes 173 43, ou par e-mail: info@sisa.gr, ou par fax au +30 2109704457.

Le droit d'inscription est fixé à 450 euros pour la catégorie REGULARITY et à 350 euros pour la catégorie SPORT TOURING.

Le droit d'inscription comprend tous les frais d'organisation de la course (roadbook, bulletins, chronométrage, résultats, assurance, prix etc.)

En cas d'annulation de la participation d'un candidat avant le vendredi 30 juillet 2021, il sera remboursé la moitié des frais de participation. Aucun remboursement ne sera possible après cette date.

ARTICLE 4. ÉQUIPAGE ET PASSAGERS

L'équipage est composé de deux personnes (pilote et copilote). Si plus de deux personnes sont enregistrées comme membres d'équipage supplémentaires, ils doivent avoir été ajoutés sur le formulaire d'inscription et cette inscription doit recevoir l'autorisation expresse de l'organisateur. Le pilote et le copilote figurant sur la liste des participants doivent être à bord de la voiture pendant toute la durée de l'événement, hormis dans les cas prévus par le présent règlement. Le conducteur doit avoir un permis de conduire. Il en va de même pour le copilote et les membres d'équipage supplémentaires pour autant qu'ils soient destinés à conduire durant l'épreuve. Les participants doivent, tout au long de l'événement, se conformer aux dispositions du Code de la route, respecter les limites de vitesse et conduire



en toute sécurité. Toute infraction au code de la route enregistrée par la police au cours de l'événement et signalée au comité d'organisation dans les meilleurs délais entraîne une sanction pouvant aller jusqu'à l'EXCLUSION.

ARTICLE 5. PLAQUES RALLYE ET NUMÉROS DE PARTICIPATION

Le comité d'organisation remettra à chaque concurrent deux (2) plaques indiquant le titre de l'événement et le numéro de course de la voiture. Les participants doivent placer ces panneaux sur des endroits bien en vue sur la voiture, l'un à l'avant et l'autre à l'arrière de la voiture, et s'assurer qu'ils y restent, en place, tout au long de l'événement. De plus, le comité organisateur fournira aux participants deux (2) numéros d'autocollants qui doivent être montés sur les côtés des voitures et y rester pendant toute la durée de l'événement. Les numéros latéraux doivent être positionnés de manière à être facilement lus par les officiels de loin. Les voitures qui ne remplissent pas cette condition ne pourront prendre le départ à aucune étape de l'événement. L'absence de plaque entraîne une pénalité de dix (10) points chacune. L'absence d'autocollant latéral entraîne une pénalité de vingt (20) points par test de régularité.

ARTICLE 6. SPONSORS-SUPPORTERS

Le comité organisateur remettra des autocollants des sponsors officiels de l'événement à chaque équipage qui seront obligés de les appliquer sur leur voiture. Le non-respect du placement des autocollants officiels des sponsors entraîne une pénalité de cinquante (50) points. Ces autocollants seront apposés conformément aux instructions du comité d'organisation. Chaque participant est autorisé à avoir ses propres sponsors et il doit préalablement en demander l'autorisation au comité d'organisation. Les publicités non autorisées par l'organisation sont INTERDITES et ces autocollants doivent être retirés ou couverts. Découvrir que de tels panneaux publicitaires sont installés sur la voiture d'un concurrent peut entraîner une pénalité d'exclusion à la discrétion du comité d'organisation.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COURSE

7.1.a L'itinéraire exact et les moyennes pour les ZRs seront annoncés par des bulletins spéciaux. Les routes du rallye seront couvertes à des vitesses horaires moyennes allant jusqu'à 50 km au maximum.

7.1.b L'heure officielle de la course est celle de www.time.is qui est également publiée sur le site Internet du club.



7.1.c PÉNALITÉ D'EXCLUSION EN CAS DE:

- Toute manquement volontaire au règlement et non due à un cas de force majeure constaté par les officiels.
- Toute Interférence intentionnelle avec le système de transpondeur du système de chronométrage.
- En cours de rallye, remorquage ou assistance de tiers.
- Route opposée au sens de la course dans les RTs.
- Accompagner ou guider pendant cinq cent (500) mètres et être guidé par un autre véhicule ne participant pas à l'événement.
- L'utilisation de téléphones portables entre les participants ainsi que les membres du comité d'organisation, les officiels et les chronométreurs afin d'obtenir des informations relatives aux données de la course.
- Tout comportement non sportif envers les concurrents ou les officiels.

7.2. DEPART

Les voitures recevront un départ dans l'ordre des numéros et au signal de l'officiel. Les heures de départ seront données par un bulletin des officiels qui déterminera l'heure de départ de la 1ère voiture. Le reste suivra de minute en minute, sauf si le comité d'organisation décidait de changer le temps séparant les différents concurrents.

7.3 CONTRÔLE HORAIRE - CONTRÔLE DE PASSAGE

7.3.a GÉNÉRAL

Durant le rallye, il y aura des contrôles horaires (TC) et de passage (PC), qui seront délimitées par des panneaux d'organisation spéciaux, dont l'absence n'entraînera pas l'annulation du contrôle. , à condition que cela soit possible par des instructions écrites ou autrement. Il y aura un panneau annonçant le contrôle à une distance approximative de 50 à 100 mètres avant chaque contrôle horaire. Des panneaux similaires seront également installés pour le contrôle de passage.

7.3.b Contrôle Horaire

Les contrôles commenceront quinze (15) minutes avant l'heure d'arrivée prévue de la première voiture et cesseront de fonctionner quinze (15) minutes après l'heure d'arrivée prévue de la dernière voiture. À l'arrivée de la voiture, le participant devra remettre le carnet de route et l'officiel notera l'heure réelle d'arrivée du concurrent, la signera et lui remettra. La remise du carnet de route par le l'officiel est le signal de départ pour la prochaine section de l'itinéraire.. Les participants sont tenus de se présenter à chaque contrôle horaire à l'heure exacte résultant de l'heure de départ du contrôle précédente, plus l'heure idéale pour parcourir l'itinéraire. Tout retard ou arrivée en avance entraîne une pénalité de 10 (dix) points pour chaque première minute complète . Le départ est donné immédiatement après que les formalités ont

été accomplies par l'officiel. Aux contrôles, les participants doivent obéir aux instructions des officiels. Les participants arrivant à la zone de contrôle horaire et s'ils ne souhaitent pas présenter leur carnet de route à ce moment doivent garer leur voiture AVANT le panneau d'annonce, facilitant le passage de tout autre équipage pour présenter leur carnet de route. Ne pas fournir le carnet de route pour indiquer l'heure d'arrivée et l'absence de signature ou ne pas présenter la voiture participante au contrôle ou utiliser un autre itinéraire que celui spécifié pour atteindre le contrôle horaire peut entraîner une pénalité de cent cinquante (150) points pour les concurrents. Celle sera aussi la pénalité maximale par TC. Le stationnement du véhicule entre la plaque d'annonce du contrôle et le marquage TC ou PC entraîne une pénalité de dix (10) points.

7.3.c Contrôle de passage

Les contrôles de passage (PC) ne prévoient pas d'heure d'arrivée ou de départ spécifique et l'organisateur se réserve le droit de les placer à tout moment et en tout lieu où il le jugera nécessaire pour s'assurer que les participants ont respecté le parcours indiqué dans le Road Book. Le non-franchissement d'un contrôle passage avec l'utilisation d'un itinéraire autre que celui prescrit entraîne une pénalité de cent (100) points.

ARTICLE 8. TESTS DE REGULARITE

8.1. Les équipages devront effectuer certains tests de régularité, sur une partie du parcours dans un temps précis. Deux types de tests peuvent être disponibles:

- a) Essais avec des points de prise du temps secrets, pour lesquels le temps de passage idéal résultera de la vitesse moyenne demandé.
- b) Tests avec des points de chronométrage et des temps idéaux connus.

Des instructions, tant pour l'identification des zones de régularité que pour les exigences exactes de leur exécution, seront fournies par le biais de bulletins spécifiques de l'Organisation lors du départ des sections ou pendant le trajet avant le début des ZR. Tout signe de limitation de vitesse dans les ZR n'affecte PAS la vitesse moyenne demandée, car ces limites ont été prises en compte.

8.2. Chaque ZR sera délimitée par des plaques spéciales de l'organisation, dont l'absence n'entraîne pas l'annulation du test, à condition que cela puisse être identifié par des instructions écrites ou autrement. Les officiels se réservent le droit d'empêcher l'entrée de voitures dans la ZR pour des raisons de sécurité. En règle générale, les participants devront effectuer un self-start par minute. En cas de départ prématuré (avant la marque de l'officiel ou avant l'heure idéale de self start) les participants recevront une pénalité de dix (10) points .

8.3. Le directeur de course pour des raisons de sécurité ou de force majeure a le droit, sans fournir aucune explication, d'annuler une ou plusieurs ZRs.

ARTICLE 9. CLASSIFICATION - SANCTIONS

9.1. CLASSIFICATION

Le classement général sera calculé en additionnant les résultats de chaque participant. Le participant avec le moins de pénalités sera le vainqueur du classement général. Une condition préalable pour qu'un équipage soit inclus dans le classement général est de franchir la ligne d'arrivée au dernier TC (voiture & occupants). En cas d'égalité, la voiture la plus ancienne sera classée devant et en cas d'égalité entre des voitures de la même date, celle avec la plus petite cylindrée sera classée devant. Le comité d'organisation, à sa seule discrétion, peut exclure du classement toute voiture qui pourrait être considérée comme ayant perdu son caractère d'origine en raison de modifications importantes et dépassant considérablement les capacités technologiques présentes au moment de sa production.

9.2. Des sanctions

9.2.a Pour le calcul des pénalités de temps dans les ZR la méthode suivante sera suivie:

Pour chaque 1 / 10e de seconde d'avance, par rapport au temps idéal, l'équipage recevra 0,2 point de pénalité.

Pour chaque 1 / 10e de seconde de retard, par rapport au temps idéal, l'équipage recevra (0,1 * COEFFICIENT) des points de pénalité.

Le coefficient de chaque équipage est calculé par la formule suivante:

$$\text{COEFFICIENT} = \frac{(\text{DATE} - 1890)}{100} * \frac{(0,1 * \text{cc} + 0,8)}{1000}$$

Le facteur résultant sera toujours arrondi à la deuxième décimale.

par ex. Pour un véhicule de 1975, 1570 cm³ donne un coefficient de 0,81345 et est arrondi à 0,81

Pour un véhicule de 1990, 1 780 cm³ donne un coefficient de 0,978 et est arrondi à 0,97

La valeur maximale que le coefficient peut recevoir est de 1,2 et le minimum est de 0,6.

par ex. Pour un véhicule de 2000, 3500 cm³ un coefficient de 1,265 est obtenu pour devenir 1,20



Pour un véhicule de 1955, 1000 cm³ on obtient un coefficient de 0,585 pour qu'il devienne 0,60

L'utilisation du coefficient ne concerne que le calcul des pénalités de retard aux différents points de contrôle des ZRs. Toutes les autres pénalités (temps au TC, et administratif) seront appliquées sans l'utilisation d'un coefficient.

La pénalité maximale par control horaire dans une ZR est 600 points.

9.2.b Autres sanctions en résumé:

1ère infraction du code de la route identifié par la police: RECOMMANDATION

2ème infraction au code de la route identifié par la police: EXCLUSION

Absence de plaque avant ou arrière: dix (10) points pour chacun.

Absence de numéros latéraux: vingt (20) points par ZR.

Absence de sponsors d'autocollants: cinquante (50) points.

Retard ou avance au TC: dix (10) points par minute complète.

Omission de TC ou arrivée d'une direction autre que celle spécifiée: cent cinquante (150) points.

Omission de PC ou arrivée d'une direction autre que celle spécifiée: cent (100) points.

Stationnement du véhicule entre le panneau d'annonce et la plaque signalétique TC ou PC: dix (10) points.

Départ dans une ZR avant l'autorisation de l'officiel ou avant l'heure idéale de départ: dix (10) points.

ARTICLE 10. RECLAMATIONS

Les résultats seront affichés au secrétariat de l'événement et l'heure sera annoncée par écrit ou oralement. Toute objection doit être soumise dans les trente (30) minutes suivant l'annonce des résultats provisoires et doit être adressée aux commissaires.

Chaque réclamation doit être accompagnée d'un paiement de 500 €. Les frais seront remboursés si la réclamation est entièrement ou partiellement acceptée.

Les résultats affichés sont automatiquement finalisés après 30 minutes si il n'y a aucune réclamation..

BUREAUX DU SECRÉTARIAT:

Avant le rallye et après celui-ci, le secrétariat est situés dans les bureaux SISA Antiopis 2, Ag. Dimitrios.

Pendant l'événement, sur le lieu de l'événement.

ARTICLE 11. PRIX

Des coupes seront remises aux six (6) premiers équipages (pilotes et copilotes) du classement général de la catégorie REGULARITY et aux trois (3) premiers équipages de la catégorie SPORT TOURING. Des médailles commémoratives seront remises a tous les finalistes du rallye.

